

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal 13/23

"Aménagements sportifs extérieurs du Chêne"

Au Conseil Communal d'Aubonne,
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Florence Widmer, Catherine Berger, May Guerraoui, et de Monsieur Thibault Müller, s'est réunie à 3 reprises sous la présidence du soussigné rapporteur. Il a été fait appel aux suppléants Madame Catherine Milhaud-Renault et Monsieur Cédric Morier vu l'emploi chargé de chacun et dans l'optique d'aller vite en besogne. Monsieur Yves Meylan représentant la commission des finances a participé également à toutes les séances.

La commission a entendu Monsieur Nicolas Suter, Municipal responsable, Messieurs Ugo Rattenni et Mathieu Rosat pour le Street Workout et Patrick Ouellet, Responsable du Centre des Jeunes et ainsi que Fabio Jimenez de la Société Urban Skate pour Skate Park. Elle remercie toutes ces personnes pour leur disponibilité et leurs explications.

PREAMBULE

La commission à son unanimité se réjouit que soit enfin abordée la question des installations sportives et ludiques pour nos jeunes avec en particulier la création d'un Skate Park ou plus exactement, un Urban Skate. Une tentative pour faire un Skate Park à côté de la place de jeu du Chêne avait malheureusement avorté il y a quelques années.

C'est donc avec enthousiasme que la commission a empoigné ce projet et avancé au pas de charge dans l'espoir que le timing permette à la Municipalité d'offrir ces installations à nos jeunes pour le printemps prochain.

Les installations décrites dans le préavis sont encore à l'état de projet et les détails doivent encore être peaufinés. A noter encore que les installations projetées pourraient bénéficier de subventions de l'Etat dont le montant reste à définir.

1. INTRODUCTION

La Municipalité nous propose de réaliser un Urban Skate, un Mini Pitch et un Street Workout sur l'esplanade devant le Centre Culturel du Chêne.

Elle profite de la réfection du tartan des pistes de course à pied qui sont en piteux état pour réaliser ce projet et ajouter encore une bac à sable pour le saut en longueur avec couverture quand il n'est pas utilisé.

La commission a étudié les aspects suivants du préavis - les besoins, les implantations, les dimensionnements, les coûts respectifs de chaque installation.

2. ANALYSE DES BESOINS - Quelles installations... pour quels utilisateurs...

a. Urban Skate :

Charles Gabella et Yves Meylan ont rencontré Patrick Ouellet et Fabio Jimenez le lundi 13 novembre au Centre des Jeunes d'Aubonne. Il était initialement prévu de rencontrer une délégation des jeunes demandeurs d'une place de skate et qui avaient signé la pétition. (170 signatures).

Ce que nous ne savions pas, c'est que cette pétition avait circulé il y a une année et que, par conséquent, Patrick Ouellet a été bien en peine d'arriver à réunir un groupe de jeunes représentant les signataires de la pétition. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est qu'à cet âge-là, les envies passent rapidement et les jeunes passent vite à autre chose.

Néanmoins, Patrick Ouellet nous confirme que, depuis qu'il est en poste au Centre des Jeunes, il a vu 8 vagues successives de demandes pour avoir un Skate Park à Aubonne !

A cette demande vient s'ajouter le fait que les jeunes ont besoin aussi d'un lieu pour se réunir, discuter, jouer,... A cet égard, le lieu projeté devant le Centre Culturel du Chêne paraît idéal puisqu'il se situe au milieu du complexe sportif du Chêne et au centre de la cité. De plus, les écoliers pourront fréquenter ces installations durant les récréations et en sortant de l'école.

Donc la création d'un Urban Skate conjointement avec un Mini Pitch et un Street Workout s'inscrit complètement dans l'optique de compléter les installations sportives avec des activités ludiques et fédératrices. S'il est difficile d'estimer la fréquentation de ces installations, Patrick Ouellet, qui a l'habitude d'entendre les besoins des jeunes, est intimement convaincu que les installations projetées répondent à un besoin et une réelle attente.

A la question - Pourquoi un Urban Skate plutôt qu'un Skate Park - la réponse de Fabio Jimenez est que l'Urban Skate est plus « roots » que le Skate Park. C'est en quelque sorte un retour aux sources du skate board qui se pratiquait à l'origine dans la rue. Le Skate Park est plus « élitiste » et plus exclusif. L'Urban Skate peut se pratiquer partout et n'importe quel mobilier urbain peut servir d'accessoire est être prétexte à faire des figures acrobatiques.

Ainsi donc, l'Urban Skate proposé, bien que dépouillé en apparence, répond parfaitement à la pratique du skate board. L'Urban Skate et le Bowl (sorte de piscine avec le fond arrondi) sont des nouvelles disciplines olympiques qui seront disputées aux JO de Paris. Il permet également la pratique de la trottinette, du bicross et du roller.

L'Urban Skate ainsi que le Mini Pitch seront pilotés par le Centre des Jeunes.

Le devis remis par la société UrbanSkate étant quelque peu sommaire, Yves Meylan a demandé un devis plus précis incluant les obstacles décrits dans les esquisses remises avec le devis. En option, Monsieur Jiménez complètera l'offre avec quelques modules supplémentaires, l'objectif n'étant pas de surcharger la place de modules.

De fait la prestation de UrbanSkate se limite à la conception du Park, au design des obstacles et de la remise des plans de réalisation. A charge de la Commune de mandater des maîtres d'état pour la réalisation. Entreprise de génie civil, serrurier, menuisier, paysagiste,...

Monsieur Jimenez communiquera les coordonnées des artisans qui ont œuvré à La Sarraz.

Quelques aspects d'ordre technique ou décoratif ont été abordés :

- Les modules déplaçables pourraient être évidés pour les alléger et faciliter leur déplacement.
- Le béton peut être teinté.
- En fonction de l'épaisseur du goudron existant, celui-ci pourrait aussi être poncé au lieu de mettre un nouveau goudron de type AC8N avec une diminution de coût à la clé.
- Evaluer la possibilité de mettre un ou quelques arbres en pot comme sur la place du Bourg de Four pour apporter un peu d'ombre et de convivialité à cette place.

b. Street Workout :

Samedi 4 novembre, une délégation de la commission composée de Catherine Milhaud Renault, Florence Widmer, Cédric Morier, Charles Gabella et Yves Meylan pour la Commission des Finances a rencontré Ugo Rattenni et Mathieu Rosat pour la présentation du Street Workout d'Etoy.

Ugo Rattenni nous informe qu'il est à la tête d'une association de 70 membres, dont une

cinquantaine de pratiquants s'entraînent régulièrement à Etoy, et que 5 pratiquants réguliers viennent d'Aubonne.

St. Prex vient de s'équiper il y a quelques mois avec des installations de Street Workout et la fréquentation est déjà de 30 - 50 pratiquants par jour. Ce qui réjouit les autorités qui ont décidé cet investissement. Dimension des installations de St. Prex 7 x 18 m/126 m².

La commission prend connaissance des installations d'Etoy sur une surface de 11 x 26 m/ 286 m². Selon Ugo Rattenni, les équipements d'Etoy sont de nature à accueillir des compétitions internationales et offrent une palette complète d'exercices de Street Workout.

Toujours selon Ugo une surface de 120 m² permet déjà d'offrir l'implantation d'installations offrant un éventail d'exercices intéressant.

Nous en déduisons que l'emplacement projeté au Chêne de 5.90 x 9.20 m /60 m² s'avère nettement insuffisant et nous craignons que les installations ne soient tout simplement pas utilisées. Ce qui est visiblement le cas à Renens et Morges.

Il nous indique encore que l'installation d'un Street Workout sur un terrain vierge coûte env. 350.-/m² pour la préparation du terrain et tartan adapté et env. 500.-/m² pour une surface complètement équipée avec les installations. Soit env. 60'000.- pour une surface de 120 m².

D'une manière générale, Ugo nous encourage à faire appel à un *spécialiste* susceptible de configurer un site attrayant et accueillant qui est la clé d'une fréquentation en adéquation avec la demande en forte progression. Il nous précise encore que la pratique des exercices est silencieuse et que la musique n'est pas nécessaire. Les seules nuisances pourraient provenir de sources sonores de musique. La pratique se fait de jour et les nuisances pourraient être régulées par des règles d'usage.

La commission revient donc sur l'hypothèse d'installer le Street Workout à côté de la place de jeux, à la place de certains appareils défectueux et/ou peu utilisés, car la surface disponible est nettement plus importante. **Cette demande fera l'objet d'un amendement.**

Selon Nicolas Suter, il faudra probablement faire 2 mises à l'enquête distinctes, mais est-ce un problème ? **Dans tous les cas, la commission souhaite que réalisation d'une installation ne retarde pas l'ensemble du projet.**

c. Mini Pitch

La demande n'est pas formulée par un groupe potentiellement d'utilisateurs, mais il est de notoriété publique que les installations de ce type sont très prisées depuis de

nombreuses années. Preuve en est que beaucoup de communes se sont dotées de telles installations qui sont bien fréquentées.

La commission trouve donc justifié de compléter les installations sportives et ludiques avec ce Mini Pitch. Après une étude sommaire des dimensions de ces terrains, la taille proposée dans le préavis paraît convenable.

3. **IMPLANTATION:**

S'il faut dire en préambule que la Commune est fortement limitée en zone encore constructibles, la localisation proposée est idéale dans ce sens qu'elle est située à l'intérieur de la cité. L'Urban Skate est devant le Centre Culturel, ce qui fait un peu barrage au bruit des skate boards.

Malgré l'espace limité, le projet global présente des installations aux dimensions encore acceptables à l'exception du Street Workout.

Des travaux seront exécutés pour agrandir la place sur le petit talus le long du Chemin des Charmilles pour implanter le Mini Pitch.

Par contre, la commission se pose des questions par rapport aux dimensions du Street Workout et sachant qu'il existe les **alternatives** suivantes :

- Partie fitness de la place de jeux du Chêne.

Un amendement est émis pour cette alternative.

- Les terrains sous le Chêne.

L'emplacement serait parfait mais risque de prendre du temps, beaucoup de temps pour affecter la zone. A terme, un Skate Park pourrait prendre place également sur ce lieu.

Déplacement des modules :

Pour des manifestations se tenant à tour de rôle tous les 3 ans - Expo Aubonnoise, Abbaye,... - la Municipalité a estimé qu'il faudra enlever et remettre quelques modules une fois par année.

Les modules déplaçables étant assez lourds - env. 3 tonnes – il faudra utiliser un engin adapté.

Le module principal de grandes dimensions n'est pas prévu pour être déplacé. Néanmoins, il est placé de façon à ce qu'il n'interfère pas avec les autres utilisations prévues à cet endroit.

4. DIMENSIONNEMENT ET CONFIGURATION DES INSTALLATIONS :

Urban Skate :

- Dimension de la place pour l'Urban Skate - 13 x 39 m

(Etoy 11 x 24 m) :

Les dimensions sont largement suffisantes.

- La place sera revêtue d'un goudron très lisse pour favoriser le roulement des skates.
Selon l'épaisseur et l'état du revêtement actuel, il pourrait être poncé

Street Workout :

- L'emplacement prévu fait 5.90 x 9.20 m

(Etoy 11 x 26 m, St.Prex 7 x 18 m)

Il paraît vraiment exigu. D'autres possibilités sont évaluées - **voir amendement.**

Mini Pitch :

- Dimensions prévues 10 x 20 m

(Etoy 16 x 26 m)

C'est pas grand mais ça rentre encore dans les dimensions standardisées pour ce type d'installation.

Une question se pose quant à l'encagement du Mini Pitch côté piste de course à pied qui n'est prévu que sur 3 côtés. Cela enlève quelque peu son attrait puisque les joueurs ne peuvent plus jouer avec les bordures.

Vœu :

La Commission propose donc, ad minima, de prévoir des bordures solides d'une hauteur d'environ 1.20 m sur les 4 côtés du Mini Pitch

Autres installations :

- Piste de course à pied 60/80 m, saut en longueur.

Les dimensions, bien que pas normalisées pour des compétitions conviennent parfaitement pour l'enseignement scolaire du sport selon le Chef du sport de l'établissement, Monsieur Grivel.

- Buts de football

Une solution existe pour les stocker au sud du terrain de foot.

- Future salle de gymnastique double

Sa construction impactera la buvette du foot et le terrain de basket mais pas l'Urban

Skate, ni le Street Workout, ni le Mini Pitch. Quoi qu'il en soit, la construction d'une éventuelle salle de gymnastique double n'est pas prévue avant 10 - 15 ans selon Nicolas Suter.

- Eclairage

Pas d'éclairage prévu

- Surveillance vidéo contre le vandalisme

Pas prévu pour l'instant

- Piste en tartan

Nicolas Suter va se renseigner auprès Real Sport sur la résistance du tartan pour d'éventuels « débordements » des engins à roulettes sur le tartan.

- Table de ping pong

Ne pouvant plus être localisée sur la place utilisée par l'Urban Skate, elle pourrait prendre place sur l'emplacement trop exigu prévu pour le Street Workout... si l'amendement proposé ci-dessous est accepté.

5. AMENDEMENT :

Pour faire suite à la suggestion de revoir les dimensions et les installations pour le Street Workout, la commission vous propose de prévoir un emplacement de 120 m² avec les installations adéquates pour une pratique attrayante. Le coût estimé pour cette installation est de 500.-/m², soit 60'000.- soit 50'000.- de plus que les 10'000.- prévu dans le projet initial. (l'emplacement prévu initialement sera de tout de façon revêtu avec un sol en tartan)

Donc, la commission vous propose l'amendement suivant :

« En lieu et place de l'installation de Street Work prévue dans le préavis, la commission propose de réaliser un Street Workout plus conséquent d'une surface d'environ 120 m² avec les installations nécessaires et suffisantes pour cette activité. La commission propose de localiser cette activité à côté de la place de jeu du Chêne, en remplacement des engins de fitness dont certains sont défectueux et les autres peu utilisés.

La Commission vous demande donc d'accorder un crédit d'investissement supplémentaire de 50'000.- pour la réalisation de cet amendement.»

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES :

Rapport de la commission des Finances.

7. CONCLUSIONS :

La Commission est consciente que le projet contient quelques aspects non finalisés au niveau de la configuration et l'estimation du coût des installations. Cependant, ces installations sont attendues depuis tellement longtemps par nos jeunes qu'elle souhaite que la Municipalité aille de l'avant dans les meilleurs délais. Au besoin, la Commission se tient à disposition de la Municipalité dans sa recherche de solutions pour tout ou partie du projet.

Par conséquent et compte tenu de ce qui précède, la Commission à l'unanimité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- Vu le préavis municipal 13/23 relatif aux aménagements sportifs extérieurs du Chêne,
- Oüï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- Oüï le rapport de la Commission des Finances,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- accepte le crédit d'investissement de 418'900.00 ;
- autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement,
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fond de réserve « Investissements futurs » N° 9282.02.

Ainsi délibéré en séance de commission, le 21 novembre 2023.

Pour la commission.

Le rapporteur - Charles Gabella
